

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ BOUYGUES CONSTRUCTION S.A. INITIÉE PAR



PRIX DE L'OFFRE : 3 950 euros par action Bouygues Construction S.A.

DURÉE DE L'OFFRE : 14 jours de négociation



Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Bouygues Construction S.A. (la « **Société** ») en application de l'article 231-28, I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

Paris, France, le 4 février 2021 – En application de la décision de conformité de l'AMF en date du 2 février 2021 relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la Société au prix de 3 950 euros par action initiée par Bouygues S.A. (l'« **Offre** »), la Société a indiqué avoir obtenu le même jour le visa n° 21-024 de l'AMF sur la note d'information établie en réponse à l'Offre.

La Société annonce que le document reprenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société a été déposé auprès de l'AMF le 3 février 2021 et est mis à la disposition du public le 4 février 2021, conformément aux dispositions de l'article 231-28, I du règlement général de l'AMF.

Le document reprenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société est disponible sur le site internet de la Société (www.bouygues-construction.com) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org), et peut être obtenu sans frais au siège social de la Société au 1 avenue Eugène Freyssinet, 78280 Guyancourt.

Il est rappelé que l'Offre sera ouverte pour une période de 14 jours de négociation. La date d'ouverture et la date de clôture de l'Offre seront publiées dans un avis de l'AMF. Les actionnaires de la Société qui souhaitent apporter leurs titres dans le cadre de l'Offre devront transmettre à la Société par courrier

un ordre de mouvement dûment complété et signé, au plus tard le dernier jour de l'Offre et dans les conditions décrites à la section 2.5 de la note d'information établie par Bouygues S.A. ayant obtenu le visa n° 21-023 de l'AMF le 2 février 2021.

Avertissement

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour la vente d'actions de la Société ou une offre de vente, dans aucun pays, y compris en France.

L'Offre est faite exclusivement en France. Les documents relatifs à l'Offre (en ce compris la note d'information en réponse) ne sont pas destinés à être distribués dans des pays autres que la France ou rendus accessibles aux résidents de tels pays à moins que la loi et la réglementation qui leur sont applicables ne le leur permettent, sans qu'aucune formalité ou publicité ne soit requise de la Société.

La Société rejette toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions qui lui sont applicables.